

<p style="text-align: center;">MISE EN PLACE DE DEMARCHES EXPERIMENTALES POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU</p>

APPEL A PROPOSITIONS 2012

« TERRITOIRE D'EXPERIMENTATION POUR UNE MEILLEURE QUALITE DE L'EAU »

La Région des Pays de la Loire, préoccupée par la dégradation de la qualité de l'eau, poursuit une politique volontariste et souhaite, en 2012, relancer cet appel à propositions afin d'acquérir suffisamment d'expérience sur les mesures et actions prioritaires à mettre en œuvre.

Depuis 2005, le Conseil régional s'est positionné comme un acteur majeur dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques en développant des aides régionales sur les axes forts des SAGE :

- restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques ;
- intervention régionale dans le cadre du Plan Loire ;
- incitation, aide financière à l'animation et à l'élaboration des SAGE ;
- mise en œuvre des SAGE par l'intermédiaire de l'outil régional des Contrats Régionaux de Bassin Versant (CRBV).

La démarche engagée en 2011, a permis le financement de trois projets ayant des problématiques différentes : limitation de flux de matière organique, amélioration de la qualité écologique d'un petit cours d'eau et incitation à la mise en place de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Ces projets dont les programmes d'actions débutent dès 2012, permettront rapidement de disposer d'informations concernant la faisabilité des opérations, les efforts nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'eau et les freins observés sur les territoires ainsi que des premiers résultats sur la qualité de l'eau.

Afin de compléter l'ensemble ce dispositif, la Région souhaite relancer un appel à propositions sur des petits bassins versants tests qui du fait de leur taille seraient susceptibles de réagir plus vite aux mesures prises et permettraient ainsi d'acquérir rapidement un retour d'expérience.

Cet appel à projets est intégré dans la politique régionale de reconquête de la qualité de l'eau. Il interagit avec d'autres politiques régionales dont l'agriculture et plus particulièrement avec la nouvelle politique agrobiologique régionale, adoptée en juillet 2011.

L'objectif régional est de soutenir plusieurs contrats d'ici fin 2012, avec le souhait de retenir des situations agricoles contrastées et représentatives de nos productions régionales : viticulture, arboriculture, grande culture, système herbager, élevage hors sol, ... Le programme d'actions proposé devra répondre à un enjeu prioritaire à l'échelle du SAGE et/ou du territoire concerné (Protection de l'adduction en eau potable, algues vertes, pesticides, ...).

Eléments de cadrage

Objectif : Amélioration chiffrée et évaluée d'un ou plusieurs paramètres sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Territoire

Les bassins versants sélectionnés chercheront à avoir une évolution la plus rapide possible sur l'amélioration de la qualité des cours d'eau (nutriments, produits phytosanitaires), en développant un programme d'actions multipartenarial (collectivités, agriculteurs, industriels, usagers, ...) jouant sur un ou plusieurs facteurs déclassants cibles et en mettant en œuvre des actions complémentaires sur d'autres leviers : restauration de zones humides tampon, gestion intégrée des espaces verts, plantation de haies, assainissement, plans de désherbage communaux, ...

En termes de territoire, ces bassins devront être cohérents au niveau hydraulique et ne pas excéder 10 000 ha sauf pour les projets dont le fort taux de mobilisation des acteurs permettrait d'avoir des résultats exploitables sur la qualité de l'eau.

Chaque bassin proposé à l'appel à projets devra présenter un niveau de connaissance précis des facteurs d'amélioration sous la forme d'un état des lieux et d'un diagnostic de son territoire et des problématiques liées à la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Il devra également avoir identifié un programme d'actions de 2 ans opérationnel en janvier 2013 au plus tard.

Bénéficiaires

Sur un territoire donné et au regard des problématiques, les opérations proposées pourront être de nature très différente et donc nécessiter la mobilisation de nombreux maîtres d'ouvrages. Afin d'en assurer la cohérence, il est nécessaire qu'une structure de gestion unique, porteuse du projet, soit désignée au sein de chaque bassin versant test.

Cette structure publique ou associative sera le lien entre la Région des Pays de la Loire et les maîtres d'ouvrages du territoire et aura également pour mission, d'assurer la coordination, le suivi et l'évaluation finale du projet.

Afin de garantir la bonne réalisation de cette démarche collective, le projet intégrera la mise en place d'un comité de pilotage du contrat animé par la structure de gestion et regroupant les acteurs représentatifs du territoire ayant un rôle majeur dans la mise en œuvre du contrat. La composition de cette instance de concertation sera soumise pour avis à la Région par la structure porteuse et intégrera les présidents ou leur représentant de la Commission Locale de l'Eau et du Parc Naturel Régional (si présents sur le territoire).

Actions financables

Les actions pouvant être proposées doivent concourir de façon directe et significative à l'amélioration du ou des paramètres déclassant la qualité de l'eau ciblée dans l'objectif, et améliorer de façon générale, le fonctionnement des hydrosystèmes.

Le programme opérationnel de 2 ans pourra donc contenir :

- des actions de lutte contre les rejets directs (diminution de l'utilisation des pesticides, de techniques alternatives, d'assolement, ...);
- des actions de diminution des transferts de flux polluants (ruissellement, réhabilitation de zones tampon, ...);
- des actions d'amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques (restauration de zones humides, restauration de la continuité hydraulique, ...);
- des actions de sensibilisation (particuliers, collectivités, ...);
- des actions de suivi et d'évaluation du programme, ...

Toute action issue de mesures compensatoires ou du registre strictement réglementaire, n'a pas vocation à s'inscrire dans le programme opérationnel.

Aides régionales

Au titre de sa politique de l'eau, la Région soutiendra financièrement la mise en œuvre des actions identifiées dans l'appel à projets « Bassins Versants Tests ». La subvention totale accordée par la Région ne pourra excéder 200 000 € par contrat. A l'échelle de l'action retenue, le taux d'intervention régionale sera compris entre 10 et 80 %. Une attention particulière devra être portée à la recherche de cofinancements.

La structure porteuse pourra également solliciter une subvention annuelle régionale à hauteur de 50 % des dépenses allouées aux missions relatives à l'animation du contrat, pendant la durée de celui-ci, dans la limite d'un plafond annuel fixé à 15 000 €.

Enfin, dans le cadre de la transversalité des politiques régionales, et notamment de l'agriculture et de la recherche, des aides spécifiques complémentaires pourront être mobilisées en fonction des thématiques développées.

Déroulement de l'appel à propositions

Calendrier

- Adoption du règlement le 12 décembre 2011 et parution de l'appel à propositions le 14 décembre 2011.
Cet appel à projets fera l'objet d'une publicité et d'un envoi aux partenaires et structures déjà identifiés dans le domaine de l'environnement et plus spécifiquement de l'eau, et sera accessible sur le site Internet de la Région ;
- Les structures porteuses devront déposer un dossier d'intention présentant leur projet avant le 30 mars 2012 selon le modèle ci-joint ;
- avril 2012 : audition des structures présélectionnées par la Région afin d'apporter des demandes de modifications et d'affiner les projets en fonction des objectifs recherchés ;
- Les structures retenues auront alors jusqu'au 1^{er} octobre 2012 pour déposer les dossiers finaux et consolidés ;
- Décembre 2012 : engagement opérationnel et conventionnement.

Principaux critères de sélection

- Existence d'un chef de file consensuel ;
- Cohérence territoire / enjeux du SAGE / objectifs de reconquête / connaissance du territoire et des acteurs ;
- Projet fédérant plusieurs partenaires ;
- Qualité du programme d'actions (actions agricoles et environnementales) ;
- Indicateurs de résultats ;
- Valeur de reproductibilité ;
- ...

Principaux critères d'exclusion

- Programme exclusif d'animation ;
- Enjeux inférieurs à ceux du SAGE ;
- Bassins situés en dehors de la région des Pays de la Loire ;
- Bassins versants trop grands ou ne disposant pas d'un diagnostic préalable ;
- ...

Les dossiers de candidature devront être envoyés à l'adresse suivante au plus tard le 30 mars 2012 :

Monsieur le Président du Conseil Régional
Direction de l'Environnement
Hôtel de Région
1, rue de la Loire
44966 NANTES cedex 9

L'envoi d'un dossier vaut acceptation du règlement. Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

PJ : modèle de réponse pour déposer un dossier d'intention à l'appel à propositions.

DOSSIER D'INTENTION
APPEL A PROPOSITIONS « TERRITOIRE D'EXPERIMENTATION POUR UNE MEILLEURE QUALITE DE L'EAU»

FICHE D'IDENTITE DU PROJET

INTITULE DU DOSSIER :

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE PORTEUSE :

Nom de la structure :

Coordonnées de la structure porteuse du projet

Responsable de la structure (nom, prénom, qualité) :

Responsable du projet (nom, prénom, qualité) :

Coordonnées postales :

Mail :

Coordonnées téléphoniques :

LE BASSIN VERSANT* :

Description sommaire du bassin versant sélectionné:

Enjeux et spécificités environnementales identifiés du territoire/ raisons du choix du BV / contexte agricole / problème de qualité des eaux :

Objectifs / gains environnementales escomptés (référence au SAGE s'il y a) :

* une cartographie précise du bassin versant est à joindre au présent dossier. Ce document devra présenter à une échelle adaptée le contexte hydrographique du bassin et sa localisation dans le territoire du SAGE concerné. Une seconde carte devra localiser avec le maximum de précision à ce stade, les opérations proposées dans le cadre de l'Appel à propositions « Bassins versants Tests ».

LE PROGRAMME OPERATIONNEL

Diagnostic du territoire :

Date de réalisation :

Maître d'ouvrage :

Coût :

Partenaires techniques et financiers associés au diagnostic:

Principaux enjeux identifiés :

Programme d'actions :

Coût global estimé (TTC) :

- dont frais d'animations :

Montant estimé de l'aide régionale (TTC) :

Durée de réalisation :

Tableau synthétique des principales actions identifiées :

Type d'actions	Gain écologique escompté	Maitre d'ouvrage	Coût (TTC)	Calendrier	Subvention Région	Autres partenaires

Autres financeurs sollicités et partenaires associés :

Visa du Responsable de projet :

Nom, prénom, date et signature du coordinateur du projet

Pièces à joindre : - courrier motivé